

Réforme des retraites : 64 ANS, C'EST NON !

Le gouvernement vient de l'annoncer, son projet de loi intègre un report de l'âge légal de départ en retraite à 64 ans. **Pour la CFDT 64 ans, c'est non et CELA A TOUJOURS ÉTÉ NON !**

Si, dès le début, la CFDT a participé à la concertation de cette réforme pour pousser ses arguments et ses revendications, elle n'a jamais été dupe et a toujours tenu sa position et affirmé son opposition à toute mesure de report de l'âge légal de départ en retraite.

Pour la CFDT, cela a toujours été NON au report de l'âge légal de départ à la retraite !

Comme annoncé, la CFDT appelle donc à une mobilisation intersyndicale massive pour faire barrage à cette décision unilatérale et injustifiée !

LA CFDT APPELLE À LA MOBILISATION

Pour dire haut et fort : 64 ans c'est non !

Rendez-vous le 19 janvier !

Le financement du système des retraites ne nécessite absolument pas une mesure aussi brutale qui, en plus d'être injuste, va pénaliser les travailleurs les plus modestes.

Ce sont les salariés qui ont commencé à travailler tôt et/ou qui ont souvent des carrières modestes qui vont payer le prix de cette réforme. Pire, il n'y a pas de problème dramatique de financement de notre système de retraites qui justifie une telle mesure.

NÉES EN 1961 : 3 MOIS DE TRAVAIL EN + POUR RIEN !

NÉES ENTRE 1962 ET 67 : DE 6 A 21 MOIS EN + POUR RIEN !

NÉES EN 1968 ET PLUS : 2 ANS DE TRAVAIL EN + POUR RIEN !

RDV LE 19 JANVIER

**Mets tes baskets
pour la RETRAITE**

#64ANSCESTNON !



ÉQUILIBRE FINANCIER DU SYSTÈME : OÙ EST LE PROBLÈME ?

Dans son rapport annuel de 2022, présenté au mois de septembre, le Conseil d'orientation des retraites (COR) constate qu'il n'y a pas de dérive des dépenses du système.

En effet, le déficit projeté de 12 milliards d'euros pour 2027 ne représente en réalité que 3 % des dépenses de retraites par an (s'élevant à 324 milliards). Un tel déficit ne met pas notre système en danger.

C'est le résultat de la politique des réformes passées pour lesquelles la **CFDT** a toujours pris ses responsabilités. S'il y a bien un sujet financier, il doit donc pouvoir se régler sans report de l'âge de départ.

La **CFDT** attend maintenant de savoir quel est l'objectif de cette réforme. S'agit-il d'améliorer notre système de retraite, avec des droits nouveaux, et répondre aux besoins de financement ?

Ou bien de financer d'autres politiques publiques, comme l'éducation, la dépendance des personnes âgées ou la transition écologique ? Ce second scénario n'est pas une option pour la **CFDT** : ce n'est pas le sujet des retraites !

NOS PREMIÈRES POSITIONS

La **CFDT**, revendique :

- ✓ La garantie d'un minimum décent des pensions ;
- ✓ La prise en compte de la pénibilité dans l'âge de départ à la retraite ;
- ✓ Le maintien du dispositif carrières longues pour permettre aux personnes ayant commencé à travailler plus tôt, de partir plus tôt à la retraite1.
- ✓ L'intégration des questions d'égalité femmes/hommes, pour l'instant absentes des thèmes annoncés par le gouvernement ;
- ✓ La mise en place d'un Compte épargne temps universel (Cetu). La CFDT parle d'un compte-épargne temps universel depuis un petit moment. C'est l'idée que, durant sa carrière, on puisse avoir des temps à disposition pour un projet personnel, pour être auprès de ses proches, pour se reconverter, avoir un projet associatif collectif, ou même prendre du temps libre.

La **CFDT** appelle le patronat à prendre ses responsabilités, à agir pour remédier à cette situation et à mieux intégrer l'usure au travail !

**Construire un système de retraites plus juste, équilibré financièrement, sans
toucher à l'âge légal de départ en retraite c'est possible !
C'est ce à quoi s'engage la CFDT.**

